



Bulletin de la section de la **LOZERE**

Espace *Jean Jaurès* - Rue *Charles Morel*
48000 MENDE

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@unsa-education.org

Octobre 2014

Déclaration de l'UNSA Education Lozère au CDEN du 13 octobre 2014

Cette réunion intervient 6 semaines après la rentrée scolaire. Parler de « bilan de rentrée » peut donc sembler paradoxal, mais l'examen attentif des documents permet néanmoins de dresser plusieurs constats intéressants.

Dans le 1er Degré, la perte de 199 élèves, annoncée lors de la préparation de la rentrée, n'est pas avérée ! Au contraire, l'enquête lourde fait apparaître une différence de 130 élèves supplémentaires entre la prévision et le constat. Si l'on compare les chiffres de la rentrée 2013 et ceux de 2014, l'augmentation n'est plus « que » de 18 élèves. Certes, il faut être extrêmement prudent avec l'utilisation des données, mais ne peut-on s'interroger sur les conséquences de cette prévision très pessimiste ? En effet, il faut rappeler qu'elle a fortement contribué à la suppression de deux emplois dans le 1er Degré !

Nous pouvons mesurer aujourd'hui les conséquences de cette décision. Le tissu scolaire rural a été fragilisé comme le démontrent malheureusement les situations de Barre des Cévennes et de St Georges de Lévejac.

A l'inverse, plusieurs écoles enregistrent une augmentation sensible de leurs effectifs, notamment là où les municipalités ont « investi » dans l'école (Aumont Aubrac, Banassac), ce dont nous nous félicitons !

Le cas de Rousses reste préoccupant, cette situation devra absolument être réglée dans le cadre de la prochaine carte scolaire.

Autre élément qui mériterait une analyse plus approfondie : si les effectifs constatés à cette rentrée sont globalement supérieurs aux prévisions attendues, cette augmentation provient pour l'essentiel des enfants de 2 ans (+ 44) et surtout de 3 ans (+ 79), ce qui est très encourageant.

Concernant les enfants de deux ans, nous pouvons estimer que la moitié à peine est scolarisée (364). Parmi eux, les deux tiers le sont dans l'Enseignement Public (230 enfants) mais cela nous conduit à nous interroger sur la situation de ces enfants non scolarisés et sur leur nombre exact. N'existe-t-il aucune donnée fiable à ce sujet ?

L'évolution constatée des effectifs permet aussi de répondre à certaines interrogations et de mettre un terme à une rumeur qui circule souvent à cette période de l'année.

Non, la généralisation de la réforme des rythmes scolaires n'a pas entraîné de transfert massif d'élèves de l'Enseignement Public vers le Privé.

Non, les effectifs de l'enseignement Privé n'ont pas augmenté fortement. Au contraire, ils diminuent de 2,8% alors que ceux du Public restent stables (+ 0,4%).

Evoquée brièvement ci-dessus, la généralisation de la semaine de 4 jours et demi est l'un des dossiers marquants de cette rentrée. Les Personnels se sont fortement impliqués pour tenter d'adapter la semaine scolaire aux rythmes de vie de l'enfant, alors qu'il aurait été si simple de verser dans l'immobilisme. Après avoir dénoncé des journées d'écoles trop longues, ils étaient prêts à expérimenter autre chose, en revoyant y compris leur organisation familiale. Prêts à s'informer sur leur temps personnel, en raison d'un manque flagrant de pédagogie de la part d'un ministère dont c'est pourtant la mission première.

(suite page 2)

Sommaire

Page 2 : suite de la déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 13/10/2014

Pages 3 et 4 : Compte-rendu succinct du CDEN du 13/10/2014

Effectifs écoles privées /+ comparaison Public/privé 1er Degré

Pétition Pass Education : signez !



Suite de la déclaration de l'UNSA Education

Autant d'efforts et de remises en question pour que soit signé, à la veille des vacances d'été, un décret qui a non seulement vu apparaître (pas en **Lozère**) le « concept révolutionnaire » du week-end de 2 jours et demi (une aberration du point de vue de tous les spécialistes !), mais qui a aussi sonné le grand retour des journées de 6 heures, tant décriées par ailleurs.

Dans ce contexte surréaliste, les Personnels ont gardé la tête froide. Ils échangent avec les parents, dialoguent avec les élus, pour tirer le meilleur de l'existant et tenter de faire progresser les projets.

L'**UNSA Education** demande, une nouvelle fois, que le comité de suivi se réunisse régulièrement.

Si ces bilans-étapes (locaux et nationaux) ne font pas ressortir les résultats escomptés sur les enfants, sur leur réussite scolaire, sur l'accès à des activités variées, de qualité, alors il faudra expérimenter autre chose car l'immobilisme serait la pire des solutions.

D'autres chantiers se poursuivent ou s'ouvrent cette année dans le cadre de la Refondation de l'Ecole. Ceux du programme de l'école maternelle et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par exemple. Nous ne voulons pas entamer un débat sur le bien fondé de la consultation, ni sur ce qu'il faut en attendre, ou pas.

Nous voulons par contre nous arrêter un instant sur l'organisation de la demi-journée banalisée prévue pour l'occasion. Organisation n'est pas le mot qui convient. Il faudrait plutôt parler de « désorganisation » ... En effet, sur décision unilatérale de M^{me} le Recteur de l'académie de Montpellier, la date choisie a été celle du mardi 7 octobre après-midi. D'autres choix ont été faits ailleurs ... Mais malgré les sollicitations de nos collègues de l'Hérault, de la FCPE et des DDEN de ce même département, la date est restée inamovible !

Nous avons organisé une enquête auprès des écoles. Force est de constater que nous n'avons pas été surpris par le résultat. La mise en œuvre de la consultation s'est déroulée dans les pires conditions.

Une nouvelle fois, notre Administration s'est « déchargée » sur les Directrices et Directeurs d'écoles, M^{me} le Recteur leur confiant le soin d'informer les parents d'élèves sans leur en donner les moyens (une lettre à l'entête du rectorat aurait pourtant été fort utile !). Faut-il alors s'étonner des nombreux dysfonctionnements constatés ? Sollicités par les parents d'élèves et les collectivités (qui n'avaient pas été prévenues), les équipes ont été, dans un premier temps, incapables de répondre précisément aux questions posées, et pour cause, car elles n'avaient pas la moindre réponse !

Suite à notre intervention, l'Administration départementale a rédigé une lettre d'information, peu explicite en ce qui concerne les transports scolaires, relativement ambiguë à propos de l'accueil des enfants.

Nous pourrions détailler ici tout ce que nos collègues, et notamment les Directrices et Directeurs d'écoles, ont été contraints de faire pour que cette consultation ne tourne pas à la catastrophe.

Nous allons simplement poser quelques questions qui traduisent les difficultés rencontrées. Pourquoi le ministère n'a-t-il pas prévu une information en direction des parents et des collectivités ? Qui devait prévenir les transporteurs des éventuelles modifications d'horaires ? L'accueil des enfants devait-il avoir lieu et si oui, qui devait l'organiser ?

Mais la principale question, la première qu'il aurait été nécessaire de se poser, c'est pourquoi avoir choisi cette date, alors qu'il existait une autre solution, qui n'aurait entraîné ni problème d'accueil des enfants, ni modifications des transports scolaires ?

M^{me} le Recteur méconnaît-elle à ce point les particularités du département de la Lozère pour ne pas avoir anticipé les conséquences de sa décision ?

Ce que nous regrettons, c'est l'image déplorable que cette « désorganisation » a donnée du Service Public d'Education !

Dans le 2nd Degré, les effectifs constatés en collège correspondent presque parfaitement à ceux qui étaient prévus. Cette stabilité des chiffres cache néanmoins des situations très différentes.

Celle du collège Bourrillon tout d'abord où l'augmentation importante du nombre d'élèves en 6ème (184 au lieu de 151) a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire, la dotation de l'établissement étant abondée d'un peu plus de 20 heures.

A noter qu'il s'agit là d'une « redistribution » entre les collèges du département, la dotation globale elle, n'ayant pas évolué !

Cela s'est donc fait au détriment de la qualité de l'enseignement (dédouplements limités ou impossibles, aide aux élèves difficile, ...).

Si l'on ajoute à cela de nombreux postes non pourvus début septembre, la rentrée a donc été beaucoup plus tendue cette année.

Si les effectifs ont augmenté à Mende, ils ont baissé à Ste Enimie, qui repasse sous la barre des 50 élèves, et à Vialas (44 élèves).

La situation de cet établissement nous inquiète particulièrement, compte tenu de l'absence de classe de 6ème et du faible nombre d'élèves en 5ème. Si rien ne change, c'est la disparition à brève échéance d'un collège où les conditions de travail sont par ailleurs mauvaises (problème des locaux, ...).

Si l'on veut que cet établissement continue à exister, il faut lui en donner les moyens !

En conclusion, l'**UNSA Education** constate que c'est une rentrée plutôt morose qui a eu lieu dans notre département.

Cela ne va pas contribuer à apaiser le malaise exprimé par les Personnels. Ils sont désabusés, en manque de reconnaissance.

Il est temps de passer des paroles aux actes !



CDEN du 13 octobre 2014

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni le 13 octobre dernier a duré un peu plus de 3 heures. Il a commencé avec un peu de retard, le quorum ayant été difficilement atteint. A noter l'absence du Président du Conseil Général (et de son représentant), la très faible représentation des Parents d'élèves et des Conseillers Généraux ...

L'UNSA Education a fait une déclaration préalable (Voir pages 1 et 2 de la présente publication).

M^f le Préfet a rappelé l'ordre du jour et mentionné les questions diverses.

M^f le Maire de Langogne a alors précisé qu'il souhaitait revenir sur la demi-journée banalisée du 7 octobre, « très mauvaise « expérience » selon lui, qu'il ne faut pas renouveler dans des conditions analogues.

M^f le Maire de St Etienne V. F. a lu une lettre du conseil municipal de Rousses à propos de son école.

M^f le Préfet a indiqué qu'il serait débattu de ces deux points après la réponse de Mr l'Inspecteur d'Académie aux déclarations des organisations syndicales.

M^f l'Inspecteur d'Académie a apporté un certain nombre de précisions. Il a rappelé l'effort budgétaire décidé par le Gouvernement (60 000 créations annoncées sur le quinquennat, dont 25 000 devraient être effectives à la rentrée 2015 pour les enseignants). Les « lenteurs » dénoncées proviendraient, selon lui, du décalage lié à la mise en place des ESPÉ et aux modifications progressives apportées à la formation. Dans l'académie de Montpellier, l'Hérault est un gros « consommateur de moyens », ce qui justifierait, selon lui, les redéploiements dont notre département a été victime.

Il s'est félicité du bon taux de scolarisation des enfants de 2 ans (+ de 50%), en légère augmentation.

A propos des rythmes scolaires, il a rappelé que les débats qui ont eu lieu lors du CDEN du 26 juin ont permis à chacun d'exprimer sa position. Il a enfin affirmé que la réforme s'était mise en place de manière très constructive en **Lozère**, les différents acteurs s'étant fortement impliqués.

Il a ajouté que le suivi serait assuré au plan départemental pour la majorité des situations et au niveau académique pour les écoles bénéficiant d'une dérogation.

Concernant la consultation, M^f l'Inspecteur d'Académie a déclaré qu'il n'y avait pas de solution idéale et que l'Administration avait travaillé avec les services du Conseil Général, en tenant compte des contraintes liées aux transports scolaires et à la présence de l'enseignement Privé dans notre département.

Les représentants du Personnel ont regretté que le choix d'utiliser une des deux demi-journées de récupération du Pont de l'Ascension n'ait pas été fait.

L'UNSA Education a insisté sur la très mauvaise circulation de l'information à l'intérieur des services et entre les services. Ont aussi été évoqués les problèmes de responsabilité (organisation de l'accueil, ...).

Le représentant du service des transports du Conseil Général a déploré la précipitation qui a prévalu, source de nombreuses difficultés.

Le débat qui a suivi a porté sur la situation à Rousses.

M^f le Préfet a rappelé que Mr le Maire avait été reçu plusieurs fois par lui-même, par M^f l'Inspecteur d'Académie et par M^{me} la Sous-préfète. Il a indiqué que le dialogue était difficile, en précisant que certaines délibérations avaient été déferées devant le Tribunal Administratif.

M^f l'Inspecteur d'Académie a fait référence à l'offre de Service Public qui se trouve à proximité (Vébron), qui joue le rôle de pôle intercommunal. Il a ajouté que le dialogue n'a jamais été interrompu et qu'il doit se poursuivre le 16 octobre prochain.

La discussion s'est ensuite élargie au contexte lozérien, à la volonté de scolariser ces enfants dans le Service Public, aux moyens « disponibles » (surnombre et remplacement, ...).

Une motion demandant la réouverture provisoire de l'école (selon une procédure à négocier) a été présentée. Elle a recueilli 11 voix POUR et 4 abstentions.

Les procès verbaux des séances du 25 février, 18 avril et 26 juin 2014 ont été approuvés après une remarque de l'UNSA Education.

□ Indemnité Représentative de Logement (IRL) :

Les services de la Préfecture ont indiqué que le taux de base (2246,40 €) et l'IRL majorée (2808 €) étaient identiques depuis plusieurs années. Si le Comité des Finances Locales, qui se réunit toujours très tardivement, décidait une augmentation, celle-ci serait bien sûr prise en compte au niveau départemental. Sans anticiper sur ce que pourrait décider le Comité des Finances Locales, la Préfecture souhaitait un accord de principe du CDEN (vote unanime).

□ Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques :

M^f l'Inspecteur d'Académie a rappelé le contexte (mise en « conformité » avec le Règlement type national).

Le débat qui a suivi a mis en évidence quelques désaccords (Service Minimum d'Accueil par exemple), certaines craintes et/ou réticences (rôle du Directeur en cas de radiation / information des parents d'élèves relative aux APC, ...) mais aussi des points positifs (scolarisation des enfants de moins de 3 ans, ...).

M^f l'Inspecteur d'Académie a indiqué que la plupart des éléments mentionnés avaient déjà fait l'objet du débat lors du Groupe de Travail du 30 septembre. Il a précisé qu'il ne pouvait déroger au cadre national fixé, qui s'impose donc.

A l'issue de cette discussion, il a été procédé au vote (7 CONTRE, 3 abstentions et 3 POUR).

□ Bilan de la rentrée 2014 dans le 1er et le 2nd Degrés :

Ecoles : M^f l'Inspecteur d'Académie a présenté les principales évolutions d'effectifs de la rentrée 2014 (voir encadré page 4).

Globalement, du constat 2013 au constat 2014, le Public gagnerait 18 élèves (+ 0,4%) et le Privé en perdrait 69 (- 2,8%).

CDEN du 13/10 (suite)

L'**UNSA Education** est intervenue pour évoquer la scolarisation des enfants de 2 et 3 ans et demander quelles étaient les statistiques de référence utilisées par l'Administration.

M^r l'Inspecteur d'Académie a répondu que c'étaient les données INSEE.

Collèges : selon les services de la **DSDEN** (*), il y aurait 3 695 élèves dans les collèges du département (publics et privés). Avec 2 560 élèves comptabilisés à la rentrée 2014, l'Enseignement Public aurait perdu 51 élèves, alors que le Privé, avec 1 135 élèves, en aurait gagné 33.

Le bilan des dérogations a été présenté. Sur 148 demandes, 125 ont été accordées, soit 84,46%.

Lycées : selon les services de la **DSDEN** (*), il y aurait 3 587 élèves dans les lycées du département (publics et privés). Avec 1 473 élèves comptabilisés à la rentrée 2014, l'Enseignement Public aurait perdu 33 élèves, alors que le Privé, avec 2 114 élèves, aurait aussi des effectifs en baisse (- 16).

Ces 3 587 élèves se répartiraient ainsi :

- voie générale et technologique (1 654 élèves),
- voie professionnelle (1 214),
- Post Bac (7 19).

Un certain nombre d'informations sur les priorités pédagogiques (liaison école-collège; déploiement des usages du numérique dans le département; prévention du décrochage scolaire; renforcement de l'éducation à l'orientation; et climat dans les établissements) ont aussi été communiquées.

Les représentants du Personnel ont souhaité disposer de la répartition des effectifs « Public/Privé » pour chaque voie en lycée.

La discussion a porté aussi sur :

- les difficultés de l'Enseignement Public dans la Voie Professionnelle et dans le Post-Bac, où peu de projets aboutissent alors que le Privé obtient des ouvertures, ce qui n'est pas acceptable;

- l'accueil des élèves à besoins particuliers;

- les difficultés liées à la maintenance du parc informatiques des établissements.

M^r l'Inspecteur d'Académie a précisé quelques éléments :

- situation à St Chély d'Apcher : l'Administration est très attentive aux évolutions dans ce secteur;

- la scolarisation des élèves à besoins particuliers reste une priorité;

- les collectivités s'engagent concernant le numérique (convention Rectorat signée).

Calendrier scolaire 2014/2015 :

M^r l'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il s'agissait d'une information, le calendrier ayant été « validé » par M^{me} le Recteur.

Complément de renouvellement des DDEN :

Une liste de 3 nouveaux délégués (1 dans chaque circonscription) a été présentée.

Ces propositions ont été votées à l'unanimité des présents.

(* **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Effectifs des écoles privées

Aumont-Aubrac	: 63 élèves (4 classes)
Auroux	: 10 élèves (1)
Auxillac	: 41 élèves (3)
Badaroux	: 24 élèves (2)
La Canourgue	: 174 élè. (9)
Chanac	: 111 élèves (6)
Chastel Nouvel	: 39 élè. (2)
Châteauneuf de Randon	: 104 élèves (6)
Chirac	: 74 élèves (4)
Fau de Peyre	: 8 élèves (1)
Florac	: 31 élèves (2)
Fournels	: 59 élèves (3)
Grandrieu	: 57 élèves (4)
Les Hermeaux	: 7 élèves (1)
Ispagnac	: 63 élèves (4)
Langogne	: 119 élèves (7)
Le Malzieu	: 105 élè. (5,5)
Marvejols	: 247 élèves (14)
Mende J d'A	: 313 élèves (15)
Mende Les T	: 144 élèves (8)
Mende St J	: 136 élèves (7)
Meyrueis	: 46 élèves (3)
Nasbinals	: 34 élèves (3)
Rieutort de Randon	: 75 élèves (5)
Serverette	: 15 élèves (2)
St Alban	: 85 élèves (5)
St Chély	: 194 élèves (10)
St Germain du Teil	: 28 élèves (2)

Répartition effectifs Public/Privé

Vous trouverez ci-dessous les principaux chiffres concernant la répartition des effectifs par tranche d'âge, fournis lors du CDEN du 13/10/2014 (entre Public et Privé) :

	Public	Privé
2 ans	230	134
3 ans	494	217
4 ans	513	249
5 ans	559	270
Total 1	1796	870
CP	526	290
CE1	538	305
CE2	575	293
CM1	531	324
CM2	511	301
Clis/Clin	53	23
Total 1	2734	1536
Total 1 + 2	4530	2406

Pétition Pass Education : signez !

Nous signataires de cette pétition, considérons, avec l'**UNSA Éducation**, que tous les Personnels de l'Éducation Nationale sont d'égale dignité et que chacun d'entre eux contribue à l'Éducation de nos jeunes.

Nous exigeons donc que tous bénéficient du PASS Éducation (réservé pour l'heure aux seuls enseignants). Ce Pass permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux. Ce serait une juste reconnaissance de tous nos métiers et une étape de plus dans l'équité que nous demandons.

